



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Michèle Menez, Mme Chrystelle Coffin, Mme Christiane Lasconjarias, M. Stéphane Lambert, Mme Pascale Quéfélec.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, M. Jean-Marc Chauveau, Mme Martine Desrues, Mme Chantal Lacauste, Mme Marina Lancelle, M. Lucien Legay.

A donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir.

Délibération n°2021-04

OBJET : Compte administratif 2020

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

VU l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

VU l'ordonnance n°2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n°2021-04

VU l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes, par lequel une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration constate pour la comptabilité du CCAS les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDÉRANT que le pouvoir du Président est inopérant lors du vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. Pascal Thévenot, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

PROCÉDANT au règlement définitif du budget de l'année 2020,

ARRÊTE les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2020 (A)	966 390,08 €	1 266,00 €	967 656,08 €
Recettes 2020 (B)	963 589,40 €	8 497,85 €	972 087,25 €
Résultat de l'exercice 2020 (C) = (B) – (A)	- 2 800,68 €	7 231,85 €	4 431,17 €
Report de l'exercice 2019 (D)	44 203,21 €	8 455,64 €	52 658,85 €
Résultat cumulé de l'exercice 2020 (E) = (C) + (D)	41 402,53 €	15 687,49 €	57 090,02 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €

VOTE par chapitre les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

Vote de la section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
011	Charges à caractère général	410 477,80 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	412 414,89 €
65	Autres charges de gestion courante	136 265,54 €
042	Opérations de transfert entre sections	7 231,85 €
TOTAL	En dépenses de fonctionnement	966 390,08 €

Délibération n°2021-04

Vote de la section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	227 001,84 €
74	Dotations et participation	731 072,20 €
77	Produits exceptionnels	5 515,36 €
TOTAL	En recette de fonctionnement	963 589,40 €

Vote de la section d'investissement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
27	Autres immobilisations financières	1 266,00 €
TOTAL	En dépenses d'investissement	1 266,00 €

Vote de la section d'investissement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
27	Autres immobilisations financières	1 266,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 231,85 €
TOTAL	En recette d'investissement	8 497,85 €

ADOPTÉ à l'unanimité le compte administratif 2020,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 16 mars 2021.

Pour le Président du CCAS
Par délégation
La Vice-Présidente
Magali Lamir

La Directrice du CCAS
Claudine Arnault